

Équipes communes d'enquête (ECE) impliquant des pays tiers

Liste de contrôle à l'intention des professionnels

PHASE DE MISE EN OEUVRE		
	Base juridique	✓ Accords internationaux (<i>vérifier l'état de ratification</i>): Convention d'entraide judiciaire de l'UE de 2000 Deuxième Protocole additionnel COE 1959 Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée Convention des Nations Unies contre les stupéfiants CNUCC ✓ Accords bilatéraux ✓ Législation nationale ✓ Principe de réciprocité ✓ Deuxième protocole additionnel à la convention de Budapest NB: il s'agit d'une liste non exhaustive.
	Évaluation de l'opportunité de la création d'une ECE	✓ Existence et stade des enquêtes dans les pays impliqués ✓ Nombre de partenaires potentiels de l'ECE ✓ Urgence de l'intervention ✓ Estimation du délai pour la finalisation de l'accord pour la création d'une ECE ✓ Ressources disponibles dans les pays impliqués
	Identification des partenaires clés	✓ Implication d'Eurojust pour faciliter le processus (grâce à des procureurs de liaison détachés auprès d'Eurojust ou à des points de contact d'Eurojust dans les pays tiers) ✓ Implication des magistrats de liaison détachés auprès de pays tiers
	Rédaction de l'accord pour la création d'une ECE	✓ Envisager d'utiliser le modèle d'accord pour la création d'une ECE ✓ Bonnes pratiques pour la négociation dans une langue de travail commune ✓ Envisager des clauses spécifiques sur: – Les échanges d'informations/de preuves – La confidentialité – La protection des données – La responsabilité – Les questions relatives aux droits de l'homme

	<i>Soutien d'Eurojust</i>	✓ Présence des procureurs de liaison auprès d'Eurojust ✓ Contactez les points de contact d'Eurojust ✓ Organisation des réunions de coordination à Eurojust: – la règle générale est que les frais de déplacement et d'hébergement de deux participants par pays sont remboursés – Prévoir un temps de préparation adéquat pour les réunions en face à face – Prendre en compte les exigences éventuelles en matière de visa ✓ Identification des affaires appropriées pour la création d'une ECE, clarification des obligations juridiques/formelles, rédaction de l'accord pour la création de l'ECE
---	---------------------------	---

PHASE OPÉRATIONNELLE

	<i>Contact entre les membres de l'ECE</i>	✓ Désignation d'une personne de contact (un membre de l'ECE par pays) capable de communiquer dans une langue de travail commune
	<i>Échanges d'informations et/ou de preuves</i>	✓ Remise de documents sensibles pendant des réunions opérationnelles/de coordination à Eurojust et/ou par l'intermédiaire des ambassades des pays concernés ✓ Valeur ajoutée possible du maintien de listes récapitulatives des documents échangés
	<i>Résolution des problèmes pratiques et juridiques</i>	✓ Double incrimination ✓ Transfert des procédures ✓ Conflit de juridictions ✓ Régime d'extradition ✓ Garanties nécessaires de la part des pays tiers concernant le respect des droits de l'homme ✓ Défis posés par les preuves obtenues dans le cadre d'une procédure de plaider coupable ✓ Protection des données ou exigences spécifiques en matière de confidentialité
	<i>Soutien d'Eurojust</i>	✓ <u>Financement de l'ECE</u>, comprenant un prêt d'équipement informatique sécurisé et l'achat d'équipement de faible valeur ✓ <u>Réunions de coordination</u> ✓ <u>Centres de coordination</u>

FIN DES TRAVAUX DE L'ECE ET ÉVALUATION DE L'ECE

	<i>Prolongation de l'ECE</i>	✓ S'assurer de l'introduction en temps utile de la procédure de prolongation
	<i>Évaluation de l'ECE</i>	✓ Formulaire d'évaluation de l'ECE ✓ Réunion d'évaluation de l'ECE (financement de l'ECE disponible)
	<i>Règlement des conflits de juridiction</i>	✓ Examen du champ d'application des différentes procédures ✓ Extradition ✓ Transfert des procédures
	<i>Soutien d'Eurojust</i>	✓ Aide à la prolongation et à l'évaluation d'une ECE